La paie

La paie est la rémunération pour le travail accompli.

1. L'employé reçoit un bordereau qui indique son salaire brut, ses retenues pour l'impôt, pour l'assurance-emploi (AE), pour le Régime de pensions du Canada (RPC) et pour les avantages sociaux. Le salaire net et le total cumulatif y figurent aussi.

Trouve ta propre définition de tous les termes. Consulte ensuite les documents appropriés.

Terme	Définition
Salaire brut	
Retenues d'impôt fédéral et provincial	
Assurance-emploi (AE)	
Régime de pensions du Canada (RPC)	
Avantages sociaux	
Salaire net	
Total cumulatif	

Consulte les sites suivants pour des renseignements utiles.

• Site Web de Service Canada <u>www.servicecanada.gc.ca</u>

Marche à suivre

Français \rightarrow Index des services de A à Z (dans la colonne de gauche) \rightarrow A, ensuite Assurance-emploi et prestations régulières ou - P, ensuite Pension de retraite du Régime de pensions du Canada

• Site Web du Gouvernement de l'Ontario www.ontario.ca

Marche à suivre

Français → Liens utiles → Événements de la vie → Recherche d'emploi (sites consultés en septembre 2010)

	lcule ensuite le nombre d' Employé Arrivée	'heures de trava Départ	ail de chaque employé. Heures de travail	
		h)	i)	
		e)	f)	
a)		b)	c)	
des	cas mentionnés à l'exerc	cice nº 2:		
I. Ca	lcule enfin le salaire annu	iel brut du trava	ailleur basé sur <u>52 semaines</u> dan	
g)		h)	i)	
d)		e)	f)	
a)		b)	c)	
da	lcule maintenant le salair ns chacun des cas mention	nnés dans l'exer	_	
i)	40 heures de travail s'il e	st payé 1	16 \$ 1'heure	
h)	40 heures de travail s'il e	st payé	12 \$ 1'heure 16 \$ 1'heure 8 \$ 1'heure 12 \$ 1'heure	
g)	40 heures de travail s'il e	st payé		
	25 heures de travail s'il e	1 3		
	25 heures de travail s'il e	± •		
	25 heures de travail s'il e	1 3	8 \$ 1'heure	
c)	15 heures de travail s'il e	1 3	16 \$ 1'heure	
	15 heures de travail s'il e		2 \$ 1'heure	
	15 heures de travail s'il e	st payé	8 \$ 1'heure	

p	1222,00	2 0 0 0 0 0	
A	7 h	15 h 30	
В	8 h 15	16 h	
С	18 h	2 h	
D	11 h 10	20 h	
Е	4 h	15 h 45	